

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents :** Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M. GAUTIER Gaël, M. GIRARD Philippe, M. LAUNAY Gildas, M. GÉRARD Bastien et M. CHAUVEAU Didier.

**Absent excusé :** M. TOUCHARD Fabien

**Secrétaire de séance :** Mme RUILLE Isabelle

Date de convocation : 04/04/2024

Date d'affichage : 04/04/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation compte rendu du 12 mars 2024
- Décision modificative n°1
- Devis 2024
- Acquisition parcelle AB71
- Demandes de subventions associations
- Fiscalité directe locale - vote des taux 2024
- PLUi
- Affaires diverses

**AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

- Taux taxe aménagement

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 MARS 2024**

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 12 mars 2024.

**DECISION MODIFICATIVE N°1**  
**(2024-04-01)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une erreur d'imputation de compte sur le budget investissement 2024 concernant une opération d'ordre sur la maîtrise d'œuvre de la levée topographique effectuée rue des Lavandières. Elle leur indique qu'il faut donc modifier le budget investissement 2024 comme suit :

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	
C/2151 chap 041	+ 4 560 €
C/203 chap 041	- 4 560 €

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de modifier le budget comme indiqué ci-dessus.

**ACQUISITION PARCELLE AB71**  
**(2024-04-02)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les propriétaires de la parcelle AB71 l'ont informée qu'ils souhaitaient vendre leur parcelle entre 4 000 € et 5 000 € pour une surface de 7 983 m<sup>2</sup>.

Elle leur précise s'être rapprochée des propriétaires qui lui ont précisé que le jardin situé sur la parcelle n'est pas compris, la surface de la parcelle à vendre avoisine donc les 7 261 m<sup>2</sup>.

Les membres du Conseil municipal sont favorables à l'acquisition de cette parcelle étant donné son emplacement et sa proximité avec le plan d'eau.

Ils souhaitent acquérir cette parcelle pour un montant de 4 000 € et prendre en charge les frais de bornages.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024 ASSOCIATIONS**  
**(2024-04-03)**

En réponse aux demandes des associations, les membres du Conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

Comité des Fêtes de Fontenay	200 €
Association Ennemis des cultures Fontenay	100 €
Amicale des sapeurs-pompier	150 €
Don du sang Loué-Brûlon	40 €
Foyers des retraités fontenaysiens	200 €
ADMR Chantenay	40 €

**VOTE TAUX FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024**  
**(2024-04-04)**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,14 %
- taxe d'habitation : 20,21 %

Les membres du Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,14 %
- taxe d'habitation : 20,21 %

- CHARGENT Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## PLUi

Les membres du Conseil municipal décident de reporter le sujet étant donné qu'aucun élément nouveau n'est à notifier.

Une étude sera à réaliser sur les changements de destination et les STECAL envisageables sur la commune.

### TAUX TAXE AMENAGEMENT (2024-04-05)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le taux communal voté en 2023 en matière de taxe d'aménagement est de 1,5%. La délibération prise en 2023 est valable jusqu'au 31 décembre 2026 mais peut être révisée en cours d'année avant le 1<sup>er</sup> juillet pour une application l'année suivante.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de conserver le taux de taxe d'aménagement à 1,5 %.

### CHOIX DEVIS 2024 (2024-04-06)

Madame le Maire présente au Conseil municipal plusieurs devis concernant les travaux et achats de matériel prévus sur le budget 2024.

#### Budget Investissement

##### - Chaises salle conseil municipal

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de changer les 14 chaises de la salle de conseil municipal.

Elle leur présente un devis de Mefran collectivités pour un montant de 785,76 € TTC et leur présente les différents coloris proposés.

Les membres du Conseil municipal décident de choisir le coloris vert sapin A1.  
Ils acceptent à l'unanimité le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

##### - 2 tables de pique-nique

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'installer des tables de pique-nique au Gué des Blés. Elle leur précise avoir reçu un devis de chez Mefran Collectivités d'un montant de 2 364,00 € mais leur propose d'attendre les prochaines offres de déstockage.

Les membres du Conseil municipal sont favorables à la proposition de Madame le Maire.

##### - Menuiseries logement communal

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de remplacer les menuiseries vétustes dans le logement communal situé 9 rue de la Forge. En effet, des fuites ont été constatées par les locataires.

Elle leur présente un devis de l'entreprise MDH pour un montant de 5 527,95 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise MDH d'un montant de 5 527,95 € TTC pour le changement des menuiseries du logement communal situé 9 rue de la Forge et donnent leur accord à Madame le Maire pour les signer.

- Vitrine porte église

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de remplacer la vitrine située sur la porte de l'église qui n'est plus étanche et ne se ferme pas.

Elle leur présente un devis de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 299,14 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 299,14 € TTC.

- Tables et chaises classe CP

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'acquérir de nouvelles tables et chaises pour la classe de CP.

Elle leur présente un devis de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 1 305,26 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 1 305,26 € TTC.

- Blocs de secours école et mairie

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite au contrôle électrique effectué à l'école, il est préconisé le remplacement de tous les blocs de secours.

Elle ajoute qu'il convient également d'en installer un dans le hall d'entrée de la mairie qui n'est pas équipé.

Elle leur présente un devis de l'entreprise Lemaitre pour un montant de 1 529,40 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Lemaitre pour un montant de 1 529,40 € TTC.

- Portillon et clôture terrain Le Prieuré

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'installer un portillon entre l'école et le terrain du Prieuré acquis récemment par la commune. Le mur en place devra être démoli.

Elle précise que la directrice de l'école lui a demandé l'autorisation d'organiser la fête de l'école qui aura lieu le 30 juin prochain dans le terrain du Prieuré et qu'il serait souhaitable que ces travaux soient réalisés avant afin que l'accès aux sanitaires de l'école puisse être possible.

Elle leur présente un devis de l'entreprise Thierry LEBLANC pour la pose d'un portillon pour un montant de 1 526,40 € TTC mais leur précise qu'elle reste dans l'attente de recevoir l'offre de l'entreprise MDH.

Les membres du Conseil municipal décident d'accepter le devis de l'entreprise Thierry LEBLANC sous réserve qu'il soit moins cher que celui de l'entreprise MDH pour les mêmes conditions. Le cas échéant le devis de l'entreprise MDH sera choisi.

Madame le Maire précise qu'il convient également de poser une clôture pour délimiter la parcelle du Prieuré avec la parcelle voisine.

Les membres du Conseil municipal souhaitent installer une clôture avec des piquets en châtaignier et un grillage. Les fournitures seront prises au Jardin Sabolien à Louailles et à La Maison.fr.

- Stores restaurant scolaire

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'installer des stores dans le restaurant scolaire de l'école. En effet, le soleil éblouit régulièrement les enfants sur le temps du repas.

Elle leur présente un devis de l'entreprise MDH pour un montant de 1 660,08 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise MDH pour un montant de 1 660,08 € TTC.

- Outils

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'investir dans du matériel pour l'atelier communal. Elle leur présente donc un devis de La Maison.fr d'un montant de 1 885,50 € comprenant une meuleuse, un perforateur, une scie circulaire, une batterie 18v (offerte si achat de l'ensemble du matériel), une boîte à outils, une lampe et différents petits outillages...

Les membres du Conseil municipal décident d'acquérir l'ensemble du matériel à la Maison.fr pour un montant de 1 730,51€ TTC (coût de la batterie déduit).

## **Budget Fonctionnement**

### - Réparation remorque et achat réhausse

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'achat d'une nouvelle remorque avait été évoqué précédemment mais qu'au vu du montant des devis ils avaient opté pour la réparation de la remorque actuelle et la pose de réhausse.

Madame le Maire leur présente donc un devis de l'entreprise Mat'Equip pour un montant de 1 266,62 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Mat'Equip pour un montant de 1 266,62 € TTC.

### - Remplacement sanitaires mairie

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de remplacer les sanitaires de la mairie (wc et lavabo) étant donné leur vétusté.

Madame le Maire leur présente un devis de l'entreprise Plombier de la Vègre pour un montant de 920,51 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Plombier de la Vègre pour un montant de 920,51 € TTC.

### - Réfection hall d'entrée mairie et sanitaires

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de remplacer les dalles du plafond du hall de la mairie et de refaire la peinture sur les murs ainsi que dans les sanitaires.

Elle leur présente donc un devis de l'entreprise Loué Décor pour un montant de 1 859,40 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Loué Décor pour un montant de 1 859,40 € TTC.

### - Plaque de recouvrement

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de remplacer la plaque de recouvrement rue du Lavoisier qui est défectueuse.

Elle leur présente donc un devis de l'entreprise Huet pour un montant de 733,20 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Loué Décor pour un montant de 733,20 € TTC.

### - Plan de recollement

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'établir un nouveau plan de recollement du réseau assainissement collectif. En effet, le plan existant a été fait en partie à la main et l'exactitude des données est incertaine.

Elle leur présente donc un devis de la SATESE pour un montant de 3 600 € TTC dont 3 000 € de cartographie et 600 € de numérisation.

Elle leur précise que la compétence eau-assainissement reviendra à LBN Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et que l'établissement de ce plan ne sera certainement pas leur priorité.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de la SATESE pour un montant de 3 600 € TTC.

### Affaires diverses

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la cérémonie du 8 mai se tiendra ce jour à 11h30 devant le Monument aux Morts ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le mardi 14 mai 2024 ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que lors de la prochaine réunion de conseil municipal il conviendra d'établir le planning de tour de garde pour les élections européennes qui auront lieu le 9 juin prochain ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que 49 tickets de cinéma ont été donnés aux enfants de Fontenay et 40 ont été utilisés au Cinéma les Confluences de Sablé sur Sarthe depuis la mise en place de l'opération. Elle précise que les familles de Fontenay sont ravies de l'opération.

Fin de séance 23h03.

Monique LHOPITAL  
Maire

Isabelle RUILLE  
Secrétaire de séance